

BOURGOGNE - SUD CHAMPAGNE - PORTES DE PARIS

PÔLE MÉTROPOLITAIN

PROCES VERBAL

COMITE SYNDICAL DU 6 avril 2023

14h00

2^{ième} convocation, Séance sans quorum

Troyes Champagne Métropole

1 place Robert Galley 10000 TROYES

Conseil Syndical Pôle Métropolitain du 6 Avril 2023, 14h00

2^{ème} convocation, séance sans quorum

Troyes Champagne Métropole 1 place Robert Galley 10000 TROYES

	Présent	Suppléé (e) par	Donne Pouvoir à Signature	Quorum-13/24 Présent Signature
Communauté d'Agglomération de Chaumont				
Mme Christine GUILLEMY	Présente			
M. Christophe FISCHER	Excusé			
Mme Anne-Marie NEDELEC	Excusée		Francis HEURLEY	
M. Stéphane MARTINELLI	Empêché			
M. Jean-Marie WATREMETZ	Excusé			
Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais				
M. Marc BOTIN	Excusé			
Mme Pascale LARCHE	Présente			
Mme Laurence ETHUIN-COFFINET	Excusé		Pascale LARCHE	
M. Stéphane PERENNES	Excusé			
M. Gilles SABATTIER	Excusé			

Conseil Syndical Pôle Métropolitain du 6 Avril 2023, 14h00

2^{ème} convocation, séance sans quorum

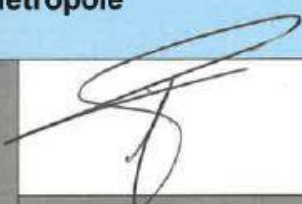
Troyes Champagne Métropole 1 place Robert Galley 10000 TROYES

	Présent	Supplée (e) par	Donne Pouvoir à Signature	Présent Signature
Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois				
M. Crescent MARAULT	Excusé			
M. Francis HEURLEY	Présent			
Mme Chrystelle EDOUARD	Excusé			
Mme Emmanuelle MIRE DIN	Excusé			
M. Jean-Luc LIVERNEAUX	Excusé			

Conseil Syndical Pôle Métropolitain du 6 Avril 2023, 14h00

2^{ème} convocation, séance sans quorum

Troyes Champagne Métropole 1 place Robert Galley 10000 TROYES

	Présent	Suppléé (e) par	Donne Pouvoir à Signature	Présent Signature
Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole				
M. François BAROIN	Excusé	Jacky RAGUIN		
M. Marc SEBEYRAN	Excusé			
Mme Isabelle HELIOT-COURONNE	Excusée			
M. Francis BECARD	Excusé			
M. Bertrand CHEVALIER	Excusé			
Mme Valérie BAZIN-MALGRAS	Excusée		 Jacky RAGUIN	
M. Olivier DUQUESNOY	Présent			
Mme Claude HOMEHR	Excusée			
M. Olivier GIRARDIN	Excusé			
Totaux pouvoirs, présents et suppléés			3	4
Votes possibles			7	

COMITE SYNDICAL DU 6 AVRIL 2023 14H00

2IEME CONVOCATION

Séance sans Quorum

Troyes Champagne Métropole

ORDRE DU JOUR

N° rap.	DESIGNATION
0A	• Désignation d'un secrétaire de séance
0B	• Approbation du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2022
01	• Approbation du Compte de Gestion 2022
02	• Adoption du Compte Administratif 2022, Affectation des résultats.
03	• Rapport et Débat sur les Orientations Budgétaires.
04	• Questions diverses

La séance est ouverte à 14h06.

Olivier DUQUESNOY

Avant d'ouvrir régulièrement cette séance, déjà deux petites explications quant à :

- la Présidence que j'assume aujourd'hui,
- la date du 6 avril,

Le pourquoi de ma Présidence de séance m'amène tout naturellement à vous transmettre déjà les excuses du Président **MARTINELLI**. Ce dernier après un passage par les urgences, consécutif à une Covid 19 quelque peu fulgurante, va aujourd'hui bien mieux, mais pas encore assez pour assumer la tenue d'un Conseil. Il sera très vraisemblablement avec nous le jeudi 13 avril prochain. Ceci me conduit aussi à excuser **François Baroin, Crescent MARAULT et Marc BOTIN**, les agendas chargés de nos Présidents d'EPCI, on le comprendra aisément, ne se prêtant pas vraiment à l'exercice imprévu qui nous rassemble aujourd'hui.

Quant à la date du 6 avril, nous n'avions aucun autre choix fonction de :

- la date butoir fu 15 avril pour le vote du budget,
- l'intervalle de 3 jours minimum fixé à l'article 1-10 de notre règlement intérieur pour tenir à nouveau séance en raison d'un défaut de quorum ce samedi 1^{er} avril,
- et enfin, le délai minimum entre la présentation du Rapport sur les Orientations Budgétaires et son débat, et le vote du budget. Ce délai minimum étant constitué par le délai de convocation de 5 jours francs entre 2 séances.

Ceci-étant rappelé, je vais demander à Monsieur le Directeur de faire l'appel.

Michel RUDENT

Merci Monsieur le Président,

La séance se déroulant sans quorum, nous enregistrons la présence de 4 quatre membres, trois titulaires et un suppléant, porteurs de 3 pouvoirs

Monsieur Olivier Duquesnoy

Merci Monsieur le Directeur, et merci également, Chers Collègues, de vous être déplacés.

Comme à l'accoutumée, Il nous faut procéder à l'élection du secrétaire de séance qui est traditionnellement le benjamin, ou la benjamine de l'Assemblée.

Je vous propose la candidature de **Francis HEURLEY**

Qui est Contre ? Qui s'abstient ?

Merci, c'est adopté à l'unanimité.

Monsieur Olivier Duquesnoy

Il s'agit maintenant de procéder à l'approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Syndical du **4 novembre dernier**. Pour votre information, pour celle du 1^{er} avril, c'est un constat de carence relatif à l'absence de quorum qui a été dressé, **je vous demande d'en prendre acte**.

Avez-vous des remarques particulières ? Propositions d'ajouts, corrections ?

Non ?

Je mets aux voix :

Qui est Contre ? Qui s'abstient ? Merci, c'est adopté à l'unanimité,

Monsieur le Directeur, Le Secrétaire, **Francis HEURLEY**, et moi vous signons tout de suite ce Procès-verbal, puisque c'est désormais l'usage.

Monsieur Olivier Duquesnoy

Nous en avons terminé avec les opérations préalables, passons maintenant à l'examen du 1^{er} rapport, approbation du Compte de Gestion 2022.

Il s'agit là d'un passage obligé pour notre Assemblée.

En effet, la République a organisé la séparation des pouvoirs et c'est ainsi que l'ordonnateur que nous sommes, pour commander la dépense, ne peut qu'en laisser à Monsieur le Comptable Public l'exécution, qu'il effectue tout en opérant son contrôle.

Parallélisme des formes oblige, à la fin de l'exercice, c'est à nous ordonnateur qu'il revient, cette fois, d'examiner les choses, en "vérifiant" que le compte de gestion, dressé par Monsieur le Comptable public, reflète les opérations exécutées par ce dernier.

Voilà, cela étant rappelé, et vérification faite, il revient à notre Assemblée de déclarer :

"Que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le comptable public, visé et certifié conforme par Monsieur le Président, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part."

Monsieur Olivier Duquesnoy

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Je mets aux voix ce rapport,

Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Merci, c'est adopté à l'unanimité.

Monsieur Olivier Duquesnoy

Nous continuons avec le rapport numéro 02 : Adoption du Compte Administratif 2022.

Une fois n'est pas coutume, il n'y a, cette fois, pas, obligation d'élire un Président pour rapporter le Compte Administratif puisque celui qui a été élu Président, **Stéphane Martinelli**, est aujourd'hui empêché et **François Baroin**, notre 1^{er} Vice-Président, qui a assumé l'intérim de la Présidence, suite à la disparition de **Marie-louise FORT**, est excusé.

Pour être en capacité de reprendre les résultats au BP 2023, il convient d'adopter le Compte Administratif avant le Budget Primitif, c'est ce que nous faisons donc.

Toujours séparation des pouvoirs oblige, notre compte administratif, et c'est une évidence, doit être conforme avec le compte de gestion du comptable public, ce qui est le cas.

Ces éléments étant rappelés, ce dernier présente :

Section de fonctionnement

- **En recettes 215 107,21 €** qui y ont été inscrits conformément à l'affectation des résultats de l'année 2021 de 115 107,21 € et à l'encaissement de la charge contributive de 100 000 €,
- **En Dépenses, 109 026,10 € ont été mandatés, qui se décomposent en :**
 - **11 413,85 €** : 1188 € pour l'abonnement annuel Spl Xdémat, 10 000 € pour le contrat de prestations de services de la Chaire A&NMT, 225,85 € de coût du logiciel de gestion CIRIL,
 - **13 387,48 €** : 536,14 € correspondant à de la signalétique (bâches Pôle et Logos des Communautés d'Agglomération, 12 701,34 € location de Barnums, stands, restauration (rallye Métropolitaine), etc..., 150 € pour une gerbe (décès de Madame **Marie-Louise FORT**),
 - **900,52 €** de frais de déplacements (Directeur),
 - **1 307,61 €** de frais de restauration (Conseils du Pôle),
 - **48 016,64 €** charges de personnel et frais assimilés,
 - **34 000,00 €** pour les 4 tombolas et la participation aux frais induits (métropolitaine, orchestre, lieux d'aisance).

Pour un total de **109 026,10 €**

Soit, par différence : 215 107,21 – 109 026,10, un excédent de fonctionnement constaté au 31/12/2022 de **106 081,11 €** qu'il convient de reporter sur 2023 au compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté.

Section d'investissement

Aucun mouvement n'a été constaté à la section d'investissement pour l'année 2022.

Voilà Chers Collègues, c'est ainsi que se présente le compte administratif 2022 pour le Pôle Métropolitain "Bourgogne – Sud Champagne – Portes de Paris".

Y-at-il des questions, demandes d'intervention sur ce qui vient de vous être présenté ?

Il n'y en a pas.

Je vous propose donc :

- **D'ADOPTER** le compte administratif du budget du Pôle métropolitain, de l'exercice 2022, qui se solde par :
 - Un résultat de clôture excédentaire de 106 081,11 €
 - Un résultat de clôture excédentaire globalisé de **106 081,11 €**,
- **D'AFFECTER** l'excédent de fonctionnement constaté au 31/12/2022 de **106 081,11€**, pour 2023, au compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté.

Je mets aux voix ce rapport,

Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Merci, c'est adopté à l'unanimité.

Chers collègues, je vous invite à procéder, de suite, à la signature de l'exemplaire du compte administratif qui va vous être présenté par Monsieur le Directeur.

Nous en arrivons au rapport suivant :

Rapport n° 3 Rapport et Débat sur les Orientations Budgétaires

Monsieur Olivier Duquesnoy

Nous serions tentés de dire que les mêmes causes produisent les mêmes effets...

En effet, non seulement, la situation décrite dans les deux précédents ROB, se confirme mais, avec les autres facteurs évoqués et la crise de l'énergie, elle est de nature à s'amplifier.

Ainsi, si Paris continue de perdre de la population depuis 2009, l'INSEE n'hésite plus maintenant à évoquer une capitale sous la barre des deux Millions d'Habitants en 2050.

Or, 2050, c'est demain...

Qui plus est, si les départements d'Ile de France continuent d'accueillir les parisiens, c'est désormais, plus d'un sur deux, qui part pour la province...

Une partie de cette population arrive chez nous, elle emprunte les deux voies ferrées au départ de Paris.

Troyes Champagne Métropole et le Grand Sénonais, les plus près, sont impactés...

Phénomène nouveau, **Migennes** voit le décroisement de sa population ralentir, ce sera bientôt le cas de l'Auxerrois et du Chaumontais...nous nous éloignons de la supposition pour nous rapprocher du fait !

Si Le Pôle était déjà un enjeu de coopération que nous nous devons de réussir pour nos populations, le phénomène qui est décrit dans le ROB vient réhausser ce challenge...

Il faut donc nous y préparer tous ensemble.

Ainsi, avec l'arrivée de l'Agglomération de l'Auxerrois, les 4 points cardinaux étant servis, il apparaît désormais opportun de :

- Poursuivre et sceller le rapprochement avec les territoires infra-métropolitains à enjeux pour le Pôle : les communautés de communes du **Nogentais, des Portes de Romilly**, de la **Région de Bar sur Aube**, du **Pays Châtillonnais**,
 - Avec les trois premières communautés de Communes c'est un **axe logique passant par Troyes** qui se dessine **reliant l'Île de France à Chaumont**.
 - Avec la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais, c'est un **arc sud de Chaumont à Auxerre** qui se profile et une entrée sur le **Parc National des Forêts**.

Mais, également, ouvrir la fenêtre sur le **Centre Val de Loire**, et approcher, à nouveau, la Communauté d'Agglomération **Montargoise et des rives du loing**,

Cela suppose aussi de faire avec tous, qu'il soient adhérents ou non :

- **Favoriser la remontée, la concertation et l'échange d'idées**, avec les villes et les intercommunalités, comme avec la société civile, sans oublier : l'Etat, les régions, les départements...

A ce titre, **la Conférence Métropolitaine** créée en novembre 2021 est l'outil idoine, elle permet d'entendre, de faire avec tous, sans contrainte...

Seul on va plus vite...ensemble on va plus loin...

Cela suppose aussi de prendre de la hauteur, afin:

- **D'appréhender** au mieux les enjeux et trouver les solutions,

Ainsi, il apparaît opportun d'**organiser** un cycle de conférences sur de grands sujets comme l'aménagement du territoire, l'urbanisme circulaire, l'énergie, la santé, l'attractivité, etc... c'est un rôle sur mesure pour le Pôle, un rôle de "Think tank",

Après, il nous faut aussi faire savoir à la population ce que nous faisons et donc :

- **Déployer, individualiser** l'image du site internet du Pôle, personne morale à part entière, notamment au regard des dernières exigences réglementaires,
- **Animer, Créer** des évènements ponctuels ou récurrents afin, cette fois, de lier l'usager à la réalité du Pôle, son action et son territoire

A ce titre, le succès du Rallye "**La Métropolitaine**" pour lequel 100 véhicules anciens avaient été rapidement mobilisés semble être une bonne idée à asseoir dans la durée, particulièrement sous l'angle initial : "Rallye Touristique et Gastronomique".

Et enfin, bien évidemment, **poursuivre** les travaux déjà engagés.

Pour terminer, deux mots sur les Prévisions Budgétaires pour 2023 dont vous avez tous le détail dans les 3 dernières pages du ROB.

Le Pôle Métropolitain ne déroge pas à la règle qu'il s'est assigné :

Conformément au pacte de coopération approuvé par délibérations concordantes des 3 EPCI fondateurs en mars 2017, et notifié à l'agglomération de l'Auxerrois, **le plafond contributif de 100 000 €**, pour les 1^{ères} années, est respecté.

Le Pôle reste donc, cette année encore, une structure légère aux lignes budgétaires réduites, sans aucun endettement.

L'année 2022 a encore permis de ne pourvoir à aucun emploi supplémentaire, par ailleurs certaines dépenses prévues en 2022 ne devraient intervenir, au mieux, qu'en 2023. Enfin, pour ce qui concerne le rallye "La Métropolitaine", sa gestion au plus près a permis de ne pas consommer la totalité de l'enveloppe prévue.

Ces trois effets cumulatifs sont venus impacter les dépenses de fonctionnement engendrant un résultat net positif de **+ 106 081,11 €**.

Ainsi, **tout en respectant le plafond contributif de 100 000 €**, au niveau des recettes de fonctionnement, l'affectation de l'excédent de l'année N-1 permet d'équilibrer un budget à hauteur de **206 081,11 €**

En Fonctionnement

Pour ce qui concerne les charges de personnels, le principe retenu par les membres fondateurs du Pôle Métropolitain en matière de ressources humaines est la mise à disposition de personnels ou **de services**, issus des territoires composant le syndicat.

Ceci restant la norme, c'est ainsi que continue d'être mis à disposition par Troyes Champagne Métropole et par convention de service, sa Direction du développement territorial qui concerne le Directeur du Développement Territorial (Catégorie A).

Pour autant, le compte **6218** au **chapitre 012**, "autres personnels extérieurs", passe de 84 à 74 000 €, ce qui s'avère plus proche de la réalité au regard du type des actions projetées.

Pour ce qui concerne le **chapitre 011**, le compte **611** est **reconduit quasiment à l'identique**, mis à part :

- La diminution importante de la cotisation à la SPLXDémat qui passe de 1188 € à 150 €,
- Par contre une enveloppe supplémentaire de 5 000 € est positionnée pour la réalisation du site internet.

Les changements notables, qui interviennent dans le prolongement des actions exposées dans le Rob, **concernent particulièrement les comptes** :

- **6185**, "frais de colloques et séminaires". Celui-ci est porté à **22 000 €** en prévision de la mise en place d'un cycle de conférences à destination des Conseillers, des élus des Bureaux des Agglomérations Membres et de leurs équipes,
- **6188**, "autres frais divers" qui est doté d'une enveloppe de **20 131,11 €** en prévision notamment de l'organisation du 2^{ième} Rallye "La Métropolitaine", orienté, cette fois, "**touristique et gastronomique**" ainsi que de dépenses dont la nature comptable n'est pas encore totalement connue à ce jour.

Enfin, le compte **6257** se voit, quant à lui, doté de **20 000 €** en raison de la tenue des Conseils de **manière décentralisée et, concomitamment, des réunions de la "Conférence Métropolitaine"** (article X du règlement intérieur, délibération 03 du 30 novembre 2021).

Ceci exposé, y a-t-il des demandes d'intervention ?

Il n'y en a pas, Nous en revenons donc à l'aspect réglementaire, beaucoup moins plaisant mais nécessaire,

Il convient que j'invite notre assemblée à :

- **PRENDRE ACTE** de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire annexé à la présente délibération,
- **PRENDRE ACTE** qu'un débat a eu lieu.

Je mets aux voix,

Qui est contre ? Abstention ?

Merci encore une fois pour cette unanimité.

Monsieur Olivier DUQUESNOY

Y-a-t-il des questions diverses ?

Il n'y en a pas.

Monsieur Olivier Duquesnoy :

Avant de clore la séance, je vous rappelle que :

- *notre prochain Conseil est fixé **au Jeudi 13 avril Prochain 17h00** à Troyes Champagne Métropole, Salle **Francis MIELLE**.*
- *C'est une séance d'importance, nous y voterons le Budget,*

*Nous profiterons également de ce Conseil pour organiser le retour sur le Rallye "La Métropolitaine" comme notre regrettée **Marie-Louise FORT** en avait exprimé le souhait.*

*Le Président **MARTINELLI** y est très attaché.*

Les équipes de Sens , Chaumont et Auxerre ont été sensibilisées à ce sujet.

Un buffet est prévu à l'issue, vers 19h00, dans la même salle.

*La séance est close à **15h50**.*

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMITE SYNDICAL DU 6 avril 2023

1 place Robert Galley 10000 TROYES

Date de convocation et d'affichage : 1^{er} Avril 2023

La séance, présidée par Monsieur **Olivier DUQUESNOY**, est ouverte à 14h06.

Étaient présents :

Troyes Champagne Métropole (9 sièges) :

- **Titulaires** : Olivier DUQUESNOY,
- Suppléants : Jacky RAGUIN.

Grand SENONAI (5 sièges) :

- **Titulaires** : Pascale LARCHE
- Suppléants :

Agglomération de Chaumont (5 sièges) :

- **Titulaires** :
- Suppléants :

Agglomération de l'Auxerrois (5 sièges)

- **Titulaires** : Francis HEURLEY,
- Suppléant :

Pouvoirs (3) (titulaires absents non suppléés) Valérie BAZIN-MALGRAS à Jacky RAGUIN, Laurence ETHUIN-COFFINET à Pascale LARCHE, Anne-Marie NEDELEC à Francis HEURLEY.

DELIBERATION N°0A	Désignation du secrétaire de séance
RAPPORTEUR	Olivier DUQUESNOY

Nombre de membres : 24		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
4	7	7			

Le comité syndical a choisi comme secrétaire de séance, Monsieur Francis HEURLEY, à l'unanimité des suffrages exprimés.

CS/06/04/23-0A

Rapporteur : Olivier DUQUESNOY

COMITE SYNDICAL DU 6 AVRIL 2023 14h00
1 place Robert Galley 10000 TROYES

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Exposé :

L'article L. 5731-3 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le pôle métropolitain est soumis aux règles applicables aux syndicats mixtes prévus à l'article L. 5711-1, lequel dispose que Les syndicats mixtes constitués exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale et ceux composés uniquement d'établissements publics de coopération intercommunale sont soumis aux dispositions des chapitres Ier et II du titre Ier du livre II de la 5ième partie.

L'article L. 5211-1 rend applicable au fonctionnement de l'organe délibérant du Pôle métropolitain les dispositions du chapitre 1^{er} du titre II du livre 1^{er} de la deuxième partie du CGCT relatives au fonctionnement du conseil municipal.

Par suite, l'article L.2121-15 précise : "*Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.*"

Décision :

Au bénéfice de ces informations, je vous propose :

- **DE DESIGNER le Secrétaire de séance,**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

BOURGOGNE - SUD CHAMPAGNE - PORTES DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMITE SYNDICAL DU 6 avril 2023

1 place Robert Galley 10000 TROYES

Date de convocation et d'affichage : **1^{er} Avril 2023**

La séance, présidée par Monsieur **Olivier DUQUESNOY**, est ouverte à 14h06.

Étaient présents :

Troyes Champagne Métropole (9 sièges) :

- **Titulaires** : Olivier DUQUESNOY,
- Suppléants : Jacky RAGUIN.

Grand SENONAI (5 sièges) :

- **Titulaires** : Pascale LARCHE
- Suppléants :

Agglomération de Chaumont (5 sièges) :

- **Titulaires** :
- Suppléants :

Agglomération de l'Auxerrois (5 sièges)

- **Titulaires** : Francis HEURLEY,
- Suppléant :

Pouvoirs (3) (titulaires absents non suppléés) Valérie BAZIN-MALGRAS à Jacky RAGUIN, Laurence ETHUIN-COFFINET à Pascale LARCHE, Anne-Marie NEDELEC à Francis HEURLEY.

Le Comité Syndical a choisi comme secrétaire de séance Monsieur **Francis HEURLEY**

DELIBERATION N°0B	Approbation du procès-verbal du Conseil Syndical du 4 novembre 2022
RAPPORTEUR	Olivier DUQUESNOY

Nombre de membres : 24		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
4	7	7			

Le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2022 a été adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

BOURGOGNE - SUD CHAMPAGNE - PORTES DE PARIS

PÔLE MÉTROPOLITAIN

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMITE SYNDICAL DU 6 avril 2023

1 place Robert Galley 10000 TROYES

Date de convocation et d'affichage : 1^{er} Avril 2023

La séance, présidée par Monsieur **Olivier DUQUESNOY**, est ouverte à 14h06.

Étaient présents :

Troyes Champagne Métropole (9 sièges) :

- Titulaires : Olivier DUQUESNOY,
- Suppléants : Jacky RAGUIN.

Grand SENONAI (5 sièges) :

- Titulaires : Pascale LANCHE
- Suppléants :

Agglomération de Chaumont (5 sièges) :

- Titulaires :
- Suppléants :

Agglomération de l'Auxerrois (5 sièges)

- Titulaires : Francis HEURLEY,
- Suppléant :

Pouvoirs (3) (titulaires absents non suppléés) Valérie BAZIN-MALGRAS à Jacky RAGUIN, Laurence ETHUIN-COFFINET à Pascale LANCHE, Anne-Marie NEDELEC à Francis HEURLEY.

Le Comité Syndical a choisi comme secrétaire de séance Monsieur **Francis HEURLEY**.

DELIBERATION N°01	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022				
RAPPORTEUR	Monsieur Olivier DUQUESNOY				
Nombre de membres : 24		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
4	7	7	0	0	0

Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

PÔLE MÉTROPOLITAIN

BOURGOGNE - SUD CHAMPAGNE - PORTES DE PARIS

CS/06/04/21-01

COMITE SYNDICAL DU 6 AVRIL 2023 1400

1 place Robert Galley 10000 TROYES

EXERCICE 2022

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION

Exposé :

Monsieur le comptable public a établi le compte de gestion 2022 qui retrace les mouvements financiers effectués au titre du budget en partant d'un bilan de début de l'exercice et aboutissant à un nouveau bilan de fin d'exercice.

Le Comité syndical du Pôle Métropolitain "Bourgogne – Sud Champagne – Portes de Paris", après s'être :

- fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2022 ainsi que les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare :

Que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le comptable public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BOURGOGNE - SUD CHAMPAGNE - PORTES DE PARIS

PÔLE MÉTROPOLITAIN

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMITE SYNDICAL DU 6 avril 2023

1 place Robert Galley 10000 TROYES

Date de convocation et d'affichage : 1^{er} Avril 2023

La séance, présidée par Monsieur **Olivier DUQUESNOY**, est ouverte à 14h06.

Étaient présents :

Troyes Champagne Métropole (9 sièges) :

- Titulaires : Olivier DUQUESNOY,
- Suppléants : Jacky RAGUIN.

Grand SENONAI (5 sièges) :

- Titulaires : Pascale LARCHE
- Suppléants :

Agglomération de Chaumont (5 sièges) :

- Titulaires :
- Suppléants :

Agglomération de l'Auxerrois (5 sièges)

- Titulaires : Francis HEURLEY,
- Suppléant :

Pouvoirs (3) (titulaires absents non suppléés) Valérie BAZIN-MALGRAS à Jacky RAGUIN, Laurence ETHUIN-COFFINET à Pascale LARCHE, Anne-Marie NEDELEC à Francis HEURLEY.

Le Comité Syndical a choisi comme secrétaire de séance Monsieur **Francis HEURLEY**

DELIBERATION N°02	EXERCICE 2022, APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF, AFFECTATION DES RESULTATS
RAPPORTEUR	Monsieur Olivier DUQUESNOY

Nombre de membres : 24		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
4	7	7	0	0	0

Le Conseil, se déroulant hors la présence du Président Stéphane Martinelli (empêché) et de François BAROIN (excusé), tous deux ayant présidés le Pôle au cours de l'exercice 2022, n'a pas à procéder à l'élection d'un Président de séance. Le rapport est adopté à l'unanimité.

PÔLE MÉTROPOLITAIN
BOURGOGNE - SUD CHAMPAGNE - PORTES DE PARIS

CS/06/04/23-02

Rapporteur : Monsieur **Olivier DUQUESNOY**

COMITE SYNDICAL DU 6 AVRIL 2023 14h00

1 place Robert Galley 10000 TROYES

EXERCICE 2022
ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF
AFFECTATION DES RESULTATS

Exposé :

Il est préalablement rappelé que lorsqu'une délibération porte sur l'examen du compte administratif, **le Président** :

- **Fait procéder à l'élection d'un Président temporaire**, choisi parmi les Conseillers syndicaux, Vice-Présidents ou non,
- **Quitte ensuite la salle avant le début des débats**, ainsi que ceux qui ont présidé le Pôle durant l'exercice,

Le Président temporaire remplace le Président dans la plénitude de ses fonctions pour l'examen du compte administratif de ce dernier. Le mandat du Président temporaire prend fin automatiquement après le vote de la délibération relative au compte administratif et quel qu'en soit le résultat.

Sous cette présidence temporaire, il est proposé au conseil syndical d'examiner le **compte administratif 2022** dressé par Monsieur **Stéphane MARTINELLI**, qui s'établit ainsi :

	En euros		
	Dépenses	Recettes	Résultat
1 - Résultats reportés			
a/ Fonctionnement (c/002)		115 107,21	115 107,21
a'/ Correction			
b/ Investissement (c/001)			
2 - Opérations de l'exercice			
a/ Fonctionnement	109 026,10	100 000,00	-9 026,10
<i>mouvements réels</i>	109 026,10	100 000,00	
<i>mouvements d'ordre</i>	0,00	0,00	
b/ Investissement	0,00	0,00	
<i>mouvements réels</i>	0,00	0,00	
<i>mouvements d'ordre</i>	0,00	0,00	
<i>affectation n -1 (c/1068)</i>			
3 - Totaux d'exécution du budget (1 + 2)			
a/ Fonctionnement	109 026,10	215 107,21	106 081,11
b/ Investissement			
c/ Global	109 026,10	215 107,21	106 081,11
4 - RESULTATS BRUTS DE CLOTURE			106 081,11
5 - Restes à réaliser			
a/ Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
b/ Investissement	0,00	0,00	0,00
c/ Global	0,00	0,00	0,00
6 - RESULTATS NETS DE CLOTURE (3 + 5)			
a/ Fonctionnement	109 026,10	215 107,21	106 081,11
b/ Investissement			0,00
c/ Global	109 026,10	215 107,21	106 081,11

Présenté à l'issue de la clôture de l'exercice budgétaire, le Compte administratif a pour principale fonction de rapprocher les prévisions ou autorisations inscrites au Budget, des réalisations effectuées au cours de ce dernier, à la fois en dépenses et en recettes. Il présente par ailleurs les résultats comptables de l'exercice.

Conformément à l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), il est soumis par l'ordonnateur (Président) à l'approbation de l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote, avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, après transmission par le comptable public de son Compte de gestion, au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice, avec lequel il doit être conforme.

Dans son contenu, le document technique normé par l'instruction M14 (joint), présente la même architecture que le Budget primitif.

Par application de l'article L. 1612-13 du C.G.C.T., le Compte administratif est transmis au représentant de l'Etat dans le département **au plus tard quinze jours après le délai limite fixé pour son adoption** par les articles L. 1612-9 et L. 1612-12 du code précité.

Section de fonctionnement

- **En recettes 215 107,21 €** qui y ont été inscrits conformément à l'affectation des résultats et à l'encaissement de la charge contributive de 100 000 €,
- **En Dépenses, 109 026,10 € ont été mandatés, qui se décomposent en :**
 - **11 413,85 € :** 1188 € pour l'abonnement annuel Spl Xdémat, pour 10 000 € contrat de prestations de services de la Chaire A&NMT, 225,85 € de coût du logiciel de gestion CIRIL,
 - **13 387,48 € :** 536,14 € correspondant à de la signalétique (Baches Pôle et logos C.A.) 12 701,34 € location de Barnums, stands, restauration (rallye Métropolitaine), etc., 150 € gerbe (décès de Madame **Marie-Louise FORT**),
 - **900,52 €** de frais de déplacements,
 - **1 307,61 €** de frais de restauration (Conseils),
 - **48 016,64 €** charges de personnel et frais assimilés,
 - **34 000,00 €** pour les 4 tombolas et la participation aux frais induits (métropolitaine).

Pour un total de **109 026,10 €**

Soit un excédent de fonctionnement constaté au 31/12/2022 de 106 081,11 € qu'il convient de reporter sur 2023 au compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté.
--

Section d'investissement

Aucun mouvement n'a été constaté à la section d'investissement pour l'année 2022. C'est ainsi que se présente le compte administratif 2022 pour le Pôle Métropolitain "Bourgogne – Sud Champagne – Portes de Paris".

Décision :

Le COMITE SYNDICAL, conformément aux dispositions de l'article L2121-14 du CGCT, à élu _____ pour présider la séance au cours de laquelle le Compte Administratif du Président est débattu.

Après en avoir délibéré,

LE COMITE SYNDICAL, sous la Présidence temporaire de _____ et hors la présence du Président, **Stéphane MARTINELLI**, est invité à :

- **ADOPTER** le compte administratif du budget du Pôle métropolitain, de l'exercice 2022, qui se solde par :
 - Un résultat de clôture excédentaire de 106 081,11 €
 - Un résultat de clôture excédentaire globalisé de 106 081,11 €,
- **AFFECTER** l'excédent de fonctionnement constaté au 31/12/2022 de **106 081,11€**, pour 2023, au compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMITE SYNDICAL DU 6 avril 2023

1 place Robert Galley 10000 TROYES

Date de convocation et d'affichage : **1^{er} Avril 2023**

La séance, présidée par Monsieur **Olivier DUQUESNOY**, est ouverte à 14h06.

Étaient présents :

Troyes Champagne Métropole (9 sièges) :

- **Titulaires** : Olivier DUQUESNOY,
- Suppléants : Jacky RAGUIN.

Grand SENONAI (5 sièges) :

- **Titulaires** : Pascale LANCHE
- Suppléants :

Agglomération de Chaumont (5 sièges) :

- **Titulaires** :
- Suppléants :

Agglomération de l'Auxerrois (5 sièges)

- **Titulaires** : Francis HEURLEY,
- Suppléant :

Pouvoirs (3) (titulaires absents non suppléés) Valérie BAZIN-MALGRAS à Jacky RAGUIN, Laurence ETHUIN-COFFINET à Pascale LANCHE, Anne-Marie NEDELEC à Francis HEURLEY.

Le Comité Syndical a choisi comme secrétaire de séance Monsieur **Francis HEURLEY**

DELIBERATION N°03	Rapport et Débat d'Orientations Budgétaires 2023.
RAPPORTEUR	Monsieur Olivier DUQUESNOY

Nombre de membres : 24		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
4	7	7	0	0	0

Le Comité Syndical donne acte à Olivier DUQUESNOY de la présentation du rapport annexé à la présente délibération et prend acte qu'un débat a eu lieu à l'unanimité des suffrages exprimés.

CS/06/04/23-03

Rapporteur : **Olivier DUQUESNOY**

COMITE SYNDICAL DU 1^{er} AVRIL 2023 14h00

1 place Robert Galley 10000 TROYES

Rapport et Débat d'Orientations Budgétaires 2023

Annexe 3 : Rapport d'Orientations Budgétaires 2023.

Exposé :

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il doit intervenir préalablement à l'examen du budget primitif et permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leurs choix lors du vote du Budget Primitif. La tenue d'un DOB est obligatoire pour les régions, les départements, les communes de 3500 habitants et plus, leurs établissements publics administratifs et leurs groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1 et L.5211-36 du CGCT).

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015, portant **Nouvelle Organisation Territoriale de la République**, est venu renforcer les obligations relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

Ainsi, le DOB s'effectue désormais sur la base d'un rapport élaboré par le Président de l'EPCI sur les orientations budgétaires (ROB). Ainsi, ce rapport annexé à la présente délibération, comporte les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Il comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

En application des dispositions de l'article 107 de la loi précitée, **il est pris acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires par une délibération spécifique** et le rapport adressé au Comité syndical est mis en ligne lorsque la collectivité dispose d'un site internet.

Par ailleurs, dans un objectif d'information et de transparence, et par parallélisme des formes avec les dispositions relatives aux EPCI, les intercommunalités membres du Pôle métropolitain seront destinataires des éléments du débat d'orientation budgétaire.

Décision :

Après avoir entendu le Rapport sur les Orientations Budgétaires 2023 présenté par Monsieur le Président **Stéphane MARTINELLI**, et en avoir délibéré, le Comité Syndical est invité à :

- **PRENDRE ACTE** de la présentation du présent rapport annexé à la présente délibération,
- **PRENDRE ACTE** qu'un débat a eu lieu.

Rapport et Débat sur les Orientations Budgétaires Exercice 2023

SOMMAIRE

Préambule

I. Contexte

II. Impact sur le Pôle

III. Orientations du Pôle

IV. Feuille de Route du Pôle

V. Prévisions Budgétaires 2023

Rapport et débat d'Orientations Budgétaires

Exercice 2023

Préambule

Le Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) est une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leurs choix lors du vote du Budget Primitif. La tenue d'un DOB est obligatoire pour les régions, les départements, les communes de 3500 habitants et plus, leurs établissements publics administratifs et leurs groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1 et L.5211-36 du CGCT).

L'article 107 de la loi "NOTRe" du 7 août 2015 (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) accentue l'information des élus. Ainsi, le DOB s'effectue désormais sur la base d'un rapport élaboré par le Président de l'EPCI sur les orientations budgétaires (ROB). Sur le contenu, ce rapport doit non seulement présenter un volet financier mais également un volet ressources humaines.

En application des dispositions de l'article 107 de la loi précitée, il est pris acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires par une délibération spécifique et le rapport adressé au Comité syndical à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires est mis en ligne lorsque la collectivité dispose d'un site internet.

Le Rapport sur les Orientations Budgétaires doit avoir lieu chaque année dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, sur la base d'un rapport présenté par le Président.

Le Rapport sur les Orientations Budgétaires n'a pas de caractère décisionnel.

Objectifs du débat sur les orientations budgétaires

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante :

1. D'être informée sur l'environnement économique et sur la situation financière de la collectivité.
2. De discuter les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités affichées au Budget Primitif 2021.

Rapport Egalité Homme-Femme

L'article L2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'obligation de présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité **ne s'applique pas aux EPCI sans fiscalité propre.**

I. Contexte

Officialisées par décret le même jour, l'INSEE a procédé le 29 décembre dernier à la publication des **populations légales** pour 2023.

Le déclin de la population Parisienne se poursuit comme le souligne le journaliste, **Thomas Martin**, dans son [article](#) publié le 30 Décembre 2022 sur le site [Actu.fr](#)

Bien qu'il parte de la **population totale*** et non pas de la population **municipale****, cet article mérite d'être disséqué. Après un constat, le journaliste passe en revue toutes les causes possibles qui aboutissent à la situation dressée par l'INSEE et, prenant en compte les toutes dernières incidences, relaye son interrogation à l'horizon **2050**.

Cette analyse corrobore celles du Pôle Métropolitain réalisées à l'occasion des précédents ROB de 2021 et 2022 : une partie de la population parisienne vient irriguer le territoire du Pôle.

*La **population municipale** comprend les personnes :

- Ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté ;
- Détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune ;
- Les sans-abris recensés sur le territoire de la commune ;
- Résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

La population municipale d'un ensemble de communes est égale à la somme des populations municipales des communes qui le composent.

Le concept de population municipale correspond désormais à la **notion de population utilisée usuellement en statistique**. En effet, elle ne comporte pas de doubles comptes : chaque personne vivant en France est comptée une fois et une seule. En 1999, c'était le concept de population sans doubles comptes qui correspondait à la notion de population statistique.

La **population totale d'une commune est égale à la somme de la population municipale et de la population comptée à part de la commune.

La population totale d'un ensemble de communes est égale à la somme des populations totales des communes qui le composent.

La population totale est une population légale à laquelle de très nombreux textes législatifs ou réglementaires font référence. A la différence de la population municipale, elle n'a pas d'utilisation statistique car elle comprend des doubles comptes dès lors que l'on s'intéresse à un ensemble de plusieurs communes.

Remarque

Ce concept diffère un peu de celui en vigueur lors du recensement de 1999 : Population totale (recensement de la population 1999).

Le principal changement concerne les élèves ou étudiants majeurs âgés de 25 ans ou plus ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études : désormais, ils ne sont plus comptés dans la population totale de la commune de leur résidence familiale. En 1999, ils l'étaient.

Les concepts de populations municipale et totale sont définis par le décret n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population.

A. Constat

Au total, Paris a perdu, depuis 2009, **95 000** habitants, près de **12 400 hbts/an** entre 2014 et 2020 (contre 10 800 hbts/an entre 2012 et 2018 (INSEE 2018), le phénomène s'accroît donc). Ceci est dû, selon l'INSEE, au creusement du déficit migratoire apparent.

Thomas MARTIN : "**Le constat est sans appel. Chaque année, Paris perd des habitants.**

Avec **2 162 598 habitants** en 2020, selon les chiffres dévoilés jeudi 29 décembre par l'Insee, la capitale a perdu plus de **95 000 habitants** depuis 2009 alors qu'elle en gagnait encore 3 700 en moyenne par an entre 2008 et 2013. Comment expliquer ce **désamour pour "Paname"** alors que dans le même temps, les départements limitrophes semblent attirer les anciens Parisiens ?

Les Parisiens, toujours plus nombreux à déménager

Entre 2014 et 2020, la capitale a perdu en moyenne 12 400 habitants par an. Cette diminution s'explique selon [l'Insee](#) par le creusement du **déficit migratoire apparent**, c'est-à-dire la différence entre les arrivées et les départs. Concrètement, les Parisiens sont toujours plus nombreux à déménager. "

B. Principale cause des départs : le coût élevé du logement qui devient dissuasif.

Prix dissuasifs et offre réduite de logements de grande taille.

Thomas MARTIN : "**Ces déménagements sont notamment motivés par le coût élevé du logement.**

Même si les prix de l'immobilier ont tendance à baisser légèrement, le m2 se négocie en moyenne toujours [au-dessus des 10 000 euros](#), une vraie problématique pour de nombreux ménages. Quant aux [loyers](#), c'est dans la capitale qu'ils sont les plus élevés. Toutes surfaces confondues, il faut déboursier en moyenne 28,6 euros du m2 pour louer un appartement dans le privé à Paris.

Des prix dissuasifs qui poussent donc de plus en plus de monde à se loger en [petite ou grande couronnes](#). Et ce d'autant que l'offre de logements de **grande taille pour les familles est réduite**."

C. De l'envie de quitter Paris à la recherche active d'un autre cadre de vie.

Crise COVID19, sentiment d'insécurité, propreté interrogent l'intérêt de continuer à vivre dans la capitale.

Thomas MARTIN : "Ces contraintes sont couplées avec la recherche d'un autre cadre de vie. Ce n'est pas un sentiment nouveau mais il semble être de plus en plus fort, notamment depuis le Covid qui a poussé à une réflexion encore plus profonde sur l'intérêt de continuer à vivre dans la capitale.

Selon la dernière enquête de victimation de l'institut Paris-Région parue en décembre 2020, C'est à Paris que le [sentiment d'insécurité](#) a augmenté le plus fortement ces dernières années.

On voit également poindre de plus en plus de critiques quant à la propreté dans la capitale avec notamment la problématique des [rats](#) et plus globalement l'évolution de l'esthétique de la « Ville lumière » popularisées à travers le mot dièse [#SaccageParis](#) utilisé par des habitants ou des collectifs de riverains estimant, à tort ou à raison, que leurs quartiers sont défigurés ou abandonnés."

D. Des contraintes nouvelles qui viennent amplifier le phénomène.

Hausse de la fiscalité, renchérissement du passe Navigo, ticket de métro, et, à n'en pas douter depuis quelques mois hausse du coût de l'énergie vont venir renforcer cette envie de partir.

Parallèlement, le phénomène est mécaniquement accentué par **l'interdiction faite de location au 1^{er} janvier des passoires thermiques**...or à Paris, **326 000** logements sont classés en catégorie F ou G.

La province apparaît désormais comme un eldorado, un espace de bien vivre. Le télétravail vient élargir le champ des possibles.

Thomas Martin : "L'explosion de la [taxe foncière \(+50 %\)](#), la galère récurrente dans les [transports en commun](#), la [hausse du Pass Navigo](#) ne devraient pas inciter certains à rester à Paris."

Dans un [article](#) paru le 30 décembre dernier sa consœur **Dorine Goth** rappelle l'interdiction de location des passoires thermiques à compter du 1^{er} janvier :

"À compter du 1^{er} janvier, un propriétaire ne pourra plus proposer à la location son logement si le diagnostic de performance énergétique (DPE) est classé en **catégorie G**. Si la mesure concerne toute la France, elle concerne particulièrement Paris.

Ce que rappelle également Thomas MARTIN : [Immobilier à Paris : un nombre astronomique de passoires thermiques](#) "Selon des chiffres de 2018, **326 000 logements à Paris sont classés F ou G**, les catégories associées [aux passoires thermiques](#). L'interdiction concerne uniquement les logements qui seront loués à partir du 1^{er} janvier."

E. Une conséquence inéluctable à longue échéance

La tendance est donc lourde et Paris pourrait passer sous la barre des deux Millions d'habitants à l'horizon 2050 selon l'INSEE.

Thomas MARTIN : "**Paris sous la barre des deux millions d'habitants dans 30 ans ?**

La baisse démographique enregistrée pourrait se prolonger. Selon l'Insee, les Parisiens pourraient être [moins de deux millions](#) dans une trentaine d'années."

F. Où vont les Parisiens ?

Dans un [article](#) paru le même jour et sur le même site, cette fois partant de **la population municipale**, la journaliste [Emilie Salabelle](#) rapporte :

"Si la capitale n'attire plus les foules, les anciens Parisiens ne déménagent pas très loin et sont nombreux à s'installer en [Île-de-France](#), région la plus peuplée du pays. En 2020, elle compte **12 271 794** habitants selon le recensement de l'Insee, soit **9 250** personnes de plus qu'en 2019."

Or, si on compare les **populations municipales légales** de Paris entre 2019 et 2020 :

- [2019](#) : 2 165 423 habitants,
- [2020](#) : 2 145 906 habitants,

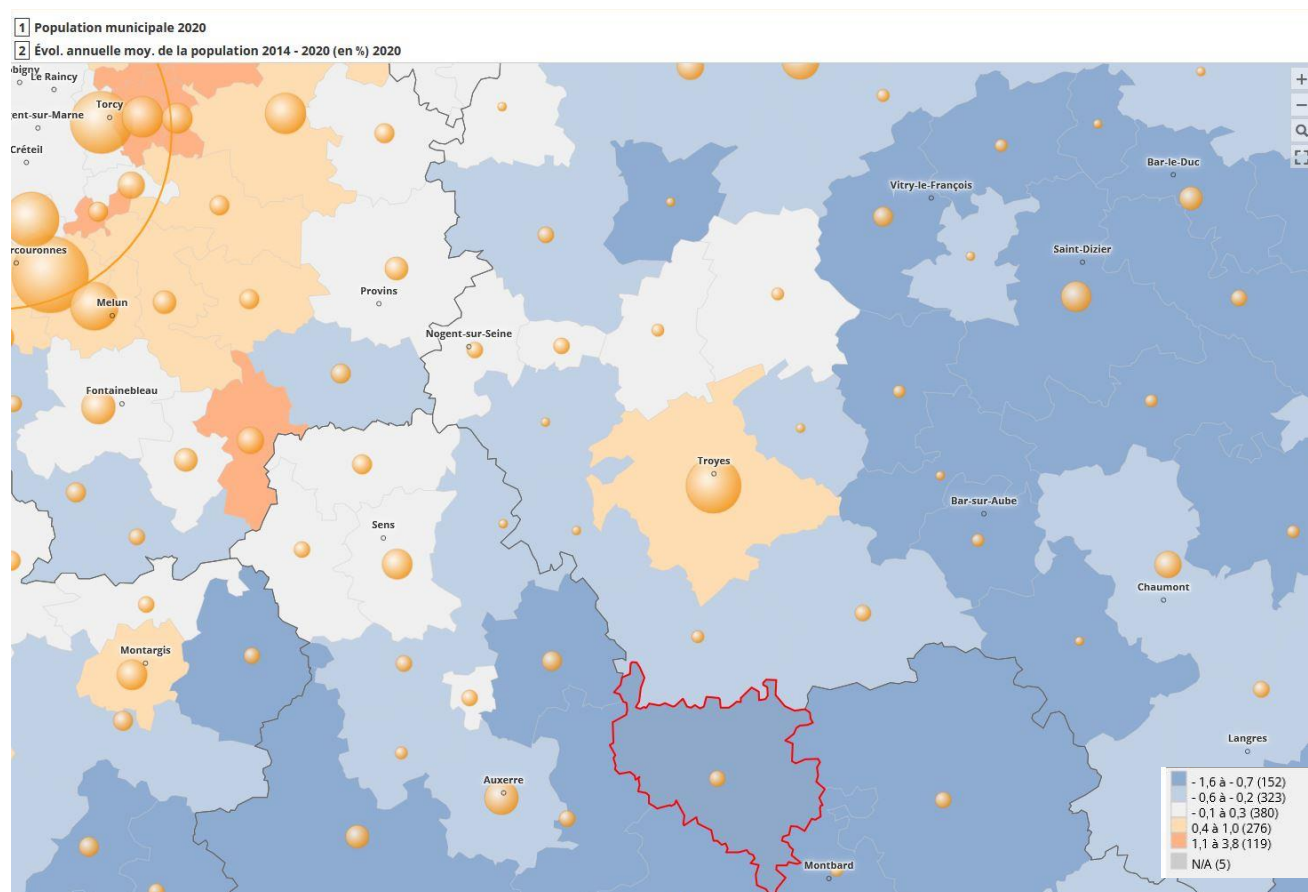
On constate que Paris a perdu **19 517 habitants**.

Conclusion (19 517 – 9 250 = 10 267) :

- **Moins d'un Parisien sur deux reste en Ile de France,**
- **Plus d'un Parisien sur deux déménage en province...**

II. Impact sur le Pôle

Les Intercommunalités situées sur le tracé des voies ferrées reliant Paris à Sens, Paris à Troyes sont en croissance de population.



La population totale du Pôle passe de 344 194 hbts à **345 292** hbts, soit un gain de 1 098 habitants.

Ce sont fort logiquement Troyes Champagne Métropole et le Grand Sénonais, plus proches de la capitale, qui tirent vers le haut la croissance démographique du Pôle :

- Troyes Champagne Métropole de 172 900 à **174 501** habitants, + 0,6 %; + 1 601 hbts,
- Grand Sénonais de 59 202 à **59 349** habitants, + 0,3 %; + 147 hbts,
- Auxerrois 67 651 à **67 237** habitants, -0,3 %; - 414 hbts,
- Chaumont 44 441 à **44 205** habitants, - 0,6 %; - 236 hbts

III. Orientations du Pôle

Pour rappel, les orientations du Pôle, dans ses grandes lignes, ont été fixées, par délibérations concordantes (mars 2017), dans un **Pacte de Coopération** toujours en vigueur.

Notifié à l'Agglomération de l'Auxerrois, nouvel adhérent, ce pacte conclu par Troyes Champagne Métropole, le Grand Sénonais, l'Agglomération de Chaumont fixe les grandes lignes du Pôle Métropolitain :

- **en définit** de manière générale **les actions** et lui assigne 3 missions principales : *"Stratégie-force de proposition, promotion-chef de file de projets d'intérêt métropolitain*, animation-échanges-mutualisations,"*
- **liste les axes prioritaires retenus par accord entre les parties** : *"développement économique, promotion touristique, politiques de transports-mobilité et grandes infrastructures, enseignement supérieur, équilibre territorial soutien et développement des services publics médicaux, réflexion en matière de filière énergie." .../..."mise en place d'outils communs ex : **cellule d'appui aux projets et fonds européens**"*

Ce pacte fixe également l'organisation, le fonctionnement et la Gouvernance, du Pôle Métropolitain :

- Structure légère destinée à **assurer un lien** avec les EPCI membres,
- **Charge contributive limitée à 100 000 €** pour les 1ères années de fonctionnement (1 ETP catégorie A + 0,3 ETP d'assistant catégorie C),
- *"Les délégations du Conseil métropolitain vers le Bureau seront limitées afin de **conférer au Conseil métropolitain la réalité du portage politique** de la démarche du pôle métropolitain et afin de bien partager les décisions entre territoires."*,
- *"La collaboration doit s'effectuer dans le respect de chacun des partenaires, sans se traduire par la prééminence de l'un ou l'autre des membres."*,

Cette volonté "d'égalité" se retrouve dans la façon dont doivent être préparées les séances du Pôle :

- *"Les séances de Conseil métropolitain et de Bureau seront préparées par les DGS des Intercommunalités, associés au sein d'un comité de travail."*

Au total, le Pôle, structure légère, a un rôle de "Think Tank", de Facilitateur, de Catalyseur, de Coordonnateur, de chef de file, d'animateur, de lobbyiste, de force de proposition et d'échange de bonnes pratiques.

** chef de file de projets d'intérêt métropolitain : "Le Pôle devra favoriser l'émergence et l'appui au montage de projets d'intérêt métropolitain. Il n'en sera pas nécessairement le maître d'ouvrage. Néanmoins, il pourra assurer en propre le portage ou le rôle de chef de file de certains projets qui entrent directement dans sa vocation, en tenant compte, d'une part, de l'intérêt métropolitain des projets et, d'autre part, de sa capacité d'action étant donné qu'il constitue une structure légère. L'appui sur des opérateurs extérieurs sera privilégié."*

V. Feuille de Route du Pôle Métropolitain

Préambule

Avec l'adhésion de l'Agglomération de l'Auxerrois, les 4 points cardinaux étant servis, il apparaît désormais opportun de :

- Poursuivre et sceller le rapprochement avec les **territoires infra-métropolitains à enjeux** pour le Pôle, et ouvrir la fenêtre sur le **Centre Val de Loire**,
- Organiser le rayonnement du Pôle, favoriser la remontée, la concertation et l'échange d'idées, avec l'Etat, les régions, les départements, les villes et les intercommunalités, comme avec la société civile au moyen de la **Conférence Métropolitaine**,
- Développer son rôle de "**Think tank**",
- Déployer, individualiser l'image du **site internet du Pôle**, personne morale à part entière, notamment au regard des dernières exigences réglementaires,
- Créer des événements ponctuels ou récurrents afin, cette fois, de lier l'usager à la réalité du Pôle, son action et son territoire

Et enfin, poursuivre les travaux déjà engagés.

I. Territoires à enjeux pour le Pôle :

La liste des territoires à enjeu pour le Pôle a été arrêtée et l'approche répartie, "chacun s'occupant des siens", pour rappel, il s'agit **notamment** de :

- Communauté de communes du Nogentais : 16 712 habitants,
- Communauté de communes des Portes de Romilly sur Seine : 18 739 habitants,
- Communauté de Communes du Bar Sur Aube : 10 744 habitants,
- Communauté de Communes du Pays Châtillonnais : 19 519 habitants

Avec les trois premières communautés de Communes c'est un **axe logique passant par Troyes** qui se dessine **reliant l'Île de France à Chaumont**. Avec la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais, c'est un **arc sud de Chaumont à Auxerre** qui se profile et une entrée sur le **Parc National des Forêts**.

Par Montargis, c'est une fenêtre intéressante sur le Centre-Val-de-Loire qui s'ouvre :

- Communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du loing (A.M.E.) : 62 408 hbts.

II. Conférence Métropolitaine :

Créée par délibération n° 03 du 30 novembre 2021, cette Conférence est essentiellement chargée de promouvoir le rapprochement du Pôle métropolitain Bourgogne – Sud Champagne - Portes de Paris avec l'Etat, les régions, les départements, les villes et les intercommunalités, afin de favoriser la compétitivité et le rayonnement du Pôle.

Cette Conférence peut être également le lieu de consultation de la société civile.

Présidée de droit par le Président du Pôle, ou son représentant **délégué par arrêté**, sa composition peut varier en fonction des thématiques ou des territoires concernés par les questions soumises à son examen. La qualité de membre du Pôle n'est pas requise pour y participer.

A ce titre, les travaux et les actions de la conférence Métropolitaine viseront plus précisément à :

- **Favoriser la coopération**, notamment par la recherche de complémentarités territoriales,
- Œuvrer en faveur du développement d'une identité du Pôle métropolitain Bourgogne – Sud Champagne - Portes de Paris et en assurer la promotion,
- **Organiser la concertation** et l'échange d'informations entre ses membres, et les membres associés,
- **Organiser la concertation et l'échange** d'informations entre ses membres, et des représentants de la société civile, sur des orientations stratégiques,
- **Développer la coopération** avec les espaces géographiques voisins.

III. Think Tank :

Permettre de prendre de la hauteur sur de grands sujets, apparaît un rôle inscrit dans l'ADN du Pôle Métropolitain. En effet, son positionnement même : situé sur deux régions, aux portes de l'île de France avec une fenêtre sur le Centre-Val-de-Loire, incite à la réflexion et à la projection.

Il apparaît donc opportun d'organiser un Cycle de conférences sur de grands sujets :

Aménagement du Territoire, urbanisme circulaire, énergie, santé, attractivité, etc...

En associant au débat tant les bureaux des quatre Agglomérations membres, que les équipes politiques et administratives, afin, là encore, de favoriser les échanges.

IV. Site Internet du Pôle Métropolitain :

Là encore, les 4 points cardinaux du pôle étant servis, le site internet a vocation à venir, de manière démonstrative, en appui du territoire afin d'offrir un "réalité" attrayante et appréhendable par l'usager, tant pour celles et ceux qui veulent venir y vivre, que pour les entreprises qui veulent s'y installer et prospérer.

L'idée est de mettre en lumière un "pôle des meilleurs" en agrégeant, dans tous les domaines, les pépites de chaque territoire, pour présenter un visage attractif et uni.

V. Evènements Ponctuels ou récurrents :

Pour la 1^{ère} fois en septembre 2022 a été organisé par le Pôle en lien avec les agglomérations de L'Auxerrois, du Grand Sénonais, de Chaumont, une Tombola et un Rallye de voitures anciennes qui a connu un franc succès : au total une centaine de voitures alignées au départ, plus de 200 participants qui sont venus rehausser tant les 48 heures d'Automobiles de Troyes (qui ont ainsi connu un grand succès et de nombreux visiteurs) que les rassemblements organisés, la veille, dans les trois agglomérations.

La volonté initiale, était de faire de cette manifestation un "Rallye Gastronomique et Touristique" afin de promouvoir les richesses des territoires.

Dans cette optique, Il est proposé d'envisager cette manifestation en 2023 et, également de réfléchir à d'autres évènements de nature à mettre en avant l'image du Pôle, du Territoire et de ses richesses.

Ainsi, Il est loisible d'évoquer, notamment, l'organisation d'un :

- Tournoi de football,
- Parcours de mémoire avec les scolaires à Colombey les Deux Eglises,

Ou encore à l'occasion de sa réouverture totale (octobre 2023), la visite, avec les Maires des Agglomérations membres, du Musée d'Art Moderne - collections nationales Pierre et Denise Lévy, à Troyes, au pied de la Cathédrale St Pierre-St Paul.

Autant que faire se peut, ces évènements seraient couplés avec les réunions de Conseil, et Conférence Métropolitaine, afin d'optimiser le temps et les moyens y étant consacrés.

Ces nouveaux développements venant : soit en complément, soit s'imbriquer dans les travaux déjà engagés par les **quatre groupes de travail et le comité de pilotage** afin de positionner au mieux l'attractivité du Pôle : Enseignement supérieur et Santé, Animation du Territoire, Mobilités (**vélovoie Séno-Tricassienne**), Agriculture (circuits courts, **Plan Alimentaire Territorial** et énergies nouvelles), attractivité et Rayonnement du Territoire.

VI. PREVISIONS BUDGETAIRES 2023

Conformément au pacte de coopération approuvé par délibérations concordantes des 3 EPCI fondateurs en mars 2017, et notifié à l'agglomération de l'Auxerrois, la charge contributive annuelle a été arrêtée, pour les 1ères années, à un plafond de 100 000 € et reste au même niveau.

L'année 2022 a encore permis de ne pourvoir à aucun emploi supplémentaire, par ailleurs certaines dépenses prévues en 2022 ne devraient intervenir que sur 2023. Enfin, pour ce qui concerne le rallye "La Métropolitaine", sa gestion au plus près a permis de ne pas consommer la totalité de l'enveloppe prévue.

Ces trois effets cumulatifs sont venus impacter les dépenses de fonctionnement du Pôle engendrant un résultat positif de **+ 106 081,11 €**.

Ainsi, **tout en respectant le plafond contributif de 100 000 €**, au niveau des recettes de fonctionnement, l'affectation de l'excédent de l'année N-1 permet d'équilibrer un budget à hauteur de **206 081,11 €**

- **La section de fonctionnement :**

Dépenses de fonctionnement

Pour rappel l'année 2022 correspondait, à la 1^{ère} année quasi-normale de fonctionnement, au retour au présentiel, avec le printemps et l'allègement des mesures Covid19.

Ainsi 2023 devrait correspondre avec une montée en puissance de l'activité du Pôle.

Pour ce qui concerne les charges de personnels, le principe retenu par les membres fondateurs du Pôle Métropolitain en matière de ressources humaines est la mise à disposition de personnels ou de services, issus des territoires composant le syndicat.

Ainsi :

- est mis à disposition par Troyes Champagne Métropole et par convention de service, sa Direction du développement territorial qui concerne le Directeur du Développement Territorial (Catégorie A) auquel pourra venir s'ajouter une assistante Administrative (catégorie C), à raison de 50 %.
- L'équipe pourra être renforcée à terme, en fonction des besoins, est ainsi prévu un reliquat de 50 % d'un ETP catégorie C.

Pour ce qui concerne le chapitre 11, le compte 611 comporte le coût annuel de la prestation Chaire "A&NMT" (10 000 €), le coût annuel de la solution XDEMAT (décroit de 1188 € à 150 €), le coût du logiciel CIRIL (300 €), le coût du déploiement du site internet (5 000 €) ainsi que le coût prévisionnel relatif à **l'accompagnement du travail spécifique** sur l'attractivité qui doit permettre à court terme de cerner les atouts, les faiblesses, les opportunités du territoire du Pôle, de définir une méthode, des objectifs, un calendrier

d'actions, des priorités d'investissement, une campagne marketing pertinente pour mettre en visibilité le territoire **en écho des axes de développement des investisseurs**. Il comprend également le financement prévisionnel d'éventuelles 1ères actions.

Au compte 6185, "frais de colloques et séminaires" sont positionnés, **22 000 €** en prévision de la mise en place d'un cycle de conférences à destination des Conseillers, élus des Bureaux des Agglomérations Membres, équipes administratives et membres des cabinets.

Le compte 6188, "autres frais divers" est doté d'une enveloppe de **20 131,11 €** en prévision notamment de l'organisation en 2023 du 2^{ième} Rallye "La Métropolitaine", orienté, cette fois, "touristique et gastronomique" ainsi que de dépenses dont la nature comptable n'est pas encore totalement connue à ce jour.

Le compte 6257 se voit, quant à lui, porté à hauteur de **20 000 €** en raison de la tenue des Conseils de **manière décentralisée et concomitamment des réunions de la "Conférence Métropolitaine"** (article X du règlement intérieur, délibération 03 du 30 novembre 2021).

➤ Charges de Personnel et frais assimilés – chapitre 012 - **74 000,00 €**

Les autres dépenses de fonctionnement prévisionnelles peuvent être estimées à :

➤ Charges à caractère général – chapitre 011 – **132 081,11 €**

611 : 65 450,00 € Contrats de prestations de services (300,00 € logiciel Ciril, 150,00 € contrat de prestation de services (X DEMAT), 10 000,00 Chaire Aix-Marseille, 50 000,00 Etude "Attractivité", 5 000,00 Site Internet,
6168 : 1 100,00 € assurance responsabilité civile
6185 : 22 000,00 € Frais de colloques et séminaires
6188 : 20 031,11 € autres frais divers
6256 : 3 000,00 € frais de déplacements
6257: 20 000,00 € Réunions des Conseils, de la Conférence Métropolitaine
6261 : 500,00 € frais d'affranchissement

206 081,11 €

Recettes de fonctionnement

➤ 74 758 : (**plafond contributif**) **100 000,00 €**

Troyes Champagne Métropole 38 000 €
Agglomération de l'Auxerrois 22 000 €
Grand Sénonais 21 000 €
Agglomération de Chaumont 19 000 €

➤ Affectation du résultat **106 081,11 €**

206 081,11 €

PROJET BUDGET PRIMITIF 2023 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

PROJET BUDGET PRIMITIF 2023 - SECTION DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE	COMPTE	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
011		Charges à caractère général	132 081,11	
	611	Contrats de prestations de service	65 450,00	
	6168	Assurances autres	1 100,00	
	6185	Frais de colloques et séminaires	22 000,00	
	6188	Autres frais divers	20 031,11	
	6256	Missions	3 000,00	
	6257	Réceptions	20 000,00	
	6261	Frais d'affranchissement	500,00	
012		Charges de personnel et frais assimilés	74 000,00	
	6218	Autres personnels extérieurs	74 000,00	
	65	Autres charges de gestion courante	0,00	
	6574	Subventions aux organismes privés	0,00	
74		Dotations, subventions, participations		100 000,00
	74758	Participations autres groupements		100 000,00
		Reports		
002		Résultat de fonctionnement reporté		106 081,11
		TOTAUX	206 081,11	206 081,11

- La section d'investissement :

Le Pôle Métropolitain n'ayant pas projeté d'investissement, il n'est pas proposé pour 2023, d'inscrire des dépenses d'investissement.

L'endettement

Le Pôle Métropolitain, n'a pas souscrit d'emprunt : **l'endettement est donc nul.**

Le Pôle métropolitain ne portant, par ailleurs, pas de projet d'investissement d'envergure, il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt à court terme.

POLE METROPOLITAIN BSCPP
BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2022

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M ANDRE LOISEL
MME CAROLE LEROY

010036 SGC TROYES

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2022 AU 31/08/2022
DU 01/09/2022 AU 24/01/2023

Population 281898
Nomenclature M14 sup egal 10000h
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale 3

[1 Bilan synthétique Etat I-1 4](#)

 2 Bilan Etat I-2 5

[2.1 Bilan Actif](#)

[2.2 Bilan Passif](#)

[3 Compte de résultat synthétique Etat I-3 13](#)

[4 Compte de résultat Etat I-4 14](#)

 5 Annexe 18

[Etats des opérations pour compte de tiers Etat I-5 19](#)

2EME PARTIE : Exécution budgétaire 21

[1 Résultats budgétaires de l'exercice Etat II-1 22](#)

[2 Résultats d'exécution Etat II-2 23](#)

[3 Etat de consommation des crédits Etat II-3 24](#)

[4 Etat de réalisation des opérations Etat II-4 28](#)

3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs 32

[1 Balance des comptes Etat III-1 33](#)

[2 Situation des valeurs inactives Etat III-2 37](#)

4EME PARTIE : Page des signatures 38

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

70100 - POLE METROPOLITAIN BSCPP

Exercice 2022

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)		Dotations	
Terrains		Fonds Globalisés	
Constructions		Réserves	0,02
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	115,11
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	-9,03
Autres immobilisations corporelles		Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)		Subventions non transférables	
Immobilisations financières	0,02	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	0,02	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	106,10
Créances		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	
Disponibilités	106,08	Fournisseurs ⁽²⁾	
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	106,08	Total dettes à court terme	
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	
		Comptes de régularisations	
TOTAL ACTIF	106,10	TOTAL PASSIF	106,10

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2023

BILAN (en Euros)

70100 - POLE METROPOLITAIN BSCPP

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété				
	Constructions en toute propriété				
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	MONTANT A REPORTER				

BILAN (en Euros)

70100 - POLE METROPOLITAIN BSCPP

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT				
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées	15,50		15,50	15,50
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
	Autres créances				
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I		15,50		15,50	15,50

BILAN (en Euros)

70100 - POLE METROPOLITAIN BSCPP

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés				
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques				
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	106 081,11		106 081,11	115 107,21
	Avances de trésorerie				
	Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		106 081,11		106 081,11	115 107,21

BILAN (en Euros)

70100 - POLE METROPOLITAIN BSCPP

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARI SATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser				
	Ecarts de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	106 096,61		106 096,61	115 122,71

BILAN (en Euros)

70100 - POLE METROPOLITAIN BSCPP

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	15,50	15,50
	Neutra amortis subv equip versees		
	Report à nouveau	115 107,21	67 827,11
	Résultat de l'exercice	-9 026,10	47 280,10
	Subventions transférables		
	Différences sur réalisations d'immob		
	Fonds globalisés		
	Subventions non transférables		
	Droits de l'affectant		
FONDS PROPRES TOTAL I		106 096,61	115 122,71

BILAN (en Euros)

70100 - POLE METROPOLITAIN BSCPP

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

BILAN (en Euros)

70100 - POLE METROPOLITAIN BSCPP

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes		
	Fournisseurs d'immobilisations		
	Produits constatés d'avance		
DETTES TOTAL III			

BILAN (en Euros)

70100 - POLE METROPOLITAIN BSCPP

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
COMPTES DE REGULARI SATION	Recettes à classer ou à régulariser		
	Ecart s de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	106 096,61	115 122,71

Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

70100 - POLE METROPOLITAIN BSCPP

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	100,00	100,00
Produits des services		
Autres produits		
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	100,00	100,00
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	75,03	52,72
Participations et interventions	34,00	
Dotations aux amortissements et provisions		
Autres charges		
Charges courantes non financières	109,03	52,72
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	-9,03	47,28
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
RESULTAT COURANT FINANCIER		
RESULTAT COURANT	-9,03	47,28
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-9,03	47,28



COMPTE DE RESULTAT 2022

70100 - POLE METROPOLITAIN BSCPP

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux		
Autres impôts et taxes		
Produits services, domaine et ventes div		
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits		
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations	100 000,00	100 000,00
Autres attributions (péréquat, compensa)		
TOTAL I	100 000,00	100 000,00
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires		
Charges sociales		
Achats et charges externes	75 026,10	52 719,90
Impôts et taxes		
Dotations amortissements des immob		
Dot amort sur charges à répartir		

COMPTE DE RESULTAT 2022

70100 - POLE METROPOLITAIN BSCPP

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Dotations aux provisions		
Autres charges		
Contingents et participations		
Subventions	34 000,00	
TOTAL II	109 026,10	52 719,90
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	-9 026,10	47 280,10
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV		

COMPTE DE RESULTAT 2022

70100 - POLE METROPOLITAIN BSCPP

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)		
A + B - RESULTAT COURANT	-9 026,10	47 280,10
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér		
Produits des cessions d'immobilisations		
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg excep op gestion-Autres opérations		
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalis(positives)transf à investist		
Charg excep op capital-Autres opérations		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI		



COMPTE DE RESULTAT 2022

70100 - POLE METROPOLITAIN BSCPP

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	100 000,00	100 000,00
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	109 026,10	52 719,90
RESULTAT DE L'EXERCICE	-9 026,10	47 280,10

Opérations Compte de Tiers

70100 - POLE METROPOLITAIN BSCPP

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Opérations Compte de Tiers

70100 - POLE METROPOLITAIN BSCPP

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Résultats budgétaires de l'exercice

70100 - POLE METROPOLITAIN BSCPP

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		215 107,21	215 107,21
Titres de recette émis (b)		100 000,00	100 000,00
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		100 000,00	100 000,00
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		215 107,21	215 107,21
Mandats émis (f)		109 026,10	109 026,10
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		109 026,10	109 026,10
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit		9 026,10	9 026,10



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

70100 - POLE METROPOLITAIN BSCPP

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement	115 107,21		-9 026,10		106 081,11
TOTAL I	115 107,21		-9 026,10		106 081,11
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	115 107,21		-9 026,10		106 081,11



Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

70100 - POLE METROPOLITAIN BSCPP

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Dépenses nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

70100 - POLE METROPOLITAIN BSCPP

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Recettes nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

70100 - POLE METROPOLITAIN BSCPP

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Dépenses nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	88 707,21		88 707,21	27 009,46		27 009,46	61 697,75
012	Charges de personnel et frais assimilés	84 400,00		84 400,00	48 016,64		48 016,64	36 383,36
65	Autres charges de gestion courante	42 000,00		42 000,00	34 000,00		34 000,00	8 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	215 107,21		215 107,21	109 026,10		109 026,10	106 081,11
TOTAL GENERAL		215 107,21		215 107,21	109 026,10		109 026,10	106 081,11

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

70100 - POLE METROPOLITAIN BSCPP

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Recettes nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
74	Dotations et participations	100 000,00		100 000,00	100 000,00		100 000,00	
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	100 000,00		100 000,00	100 000,00		100 000,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	115 107,21		115 107,21				115 107,21
TOTAL GENERAL		215 107,21		215 107,21	100 000,00		100 000,00	115 107,21

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

70100 - POLE METROPOLITAIN BSCPP

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
--	----------	----------------	------------------	------------------------------

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

70100 - POLE METROPOLITAIN BSCPP

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
--	----------	----------------	------------------	------------------------------

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

70100 - POLE METROPOLITAIN BSCPP

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
611	Contrats prestations de services	11 413,85		11 413,85
6188	Services extérieurs - autres frais divers	13 387,48		13 387,48
6256	Déplacements missions et réceptions - missions	900,52		900,52
6257	Déplacements missions et réceptions - réceptions	1 307,61		1 307,61
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	27 009,46		27 009,46
6218	Autre personnel extérieur au service	48 016,64		48 016,64
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	48 016,64		48 016,64
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	34 000,00		34 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	34 000,00		34 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	109 026,10		109 026,10
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	109 026,10		109 026,10

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

70100 - POLE METROPOLITAIN BSCPP

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
74758	Participation - Autres Groupements	100 000,00		100 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	100 000,00		100 000,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	100 000,00		100 000,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	100 000,00		100 000,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

70100 - POLE METROPOLITAIN BSCPP

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1068	Excéd't de fonctionnement capitalisé		15,50						15,50		15,50
106	Sous Total compte 106		15,50						15,50		15,50
10	Sous Total compte 10		15,50						15,50		15,50
110	Report à nouveau solde créditeur		67 827,11		47 280,10				115 107,21		115 107,21
11	Sous Total compte 11		67 827,11		47 280,10				115 107,21		115 107,21
12	Résultat exercice excéd' déficit		47 280,10	47 280,10				47 280,10	47 280,10		0,00
12	Sous Total compte 12		47 280,10	47 280,10				47 280,10	47 280,10		0,00
	Total classe 1		115 122,71	47 280,10	47 280,10			47 280,10	162 402,81		115 122,71
261	Titres de participation	15,50						15,50		15,50	
26	Sous Total compte 26	15,50						15,50		15,50	
	Total classe 2	15,50						15,50		15,50	
4011	Fournisseurs			26 108,94	26 108,94			26 108,94	26 108,94		0,00
401	Sous Total compte 401			26 108,94	26 108,94			26 108,94	26 108,94		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

70100 - POLE METROPOLITAIN BSCPP

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
40	Sous Total compte 40			26 108,94	26 108,94			26 108,94	26 108,94		0,00
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable			100 000,00	100 000,00			100 000,00	100 000,00		0,00
441	Sous Total compte 441			100 000,00	100 000,00			100 000,00	100 000,00		0,00
44351	Opér particul grp dépenses			24 307,88	24 307,88			24 307,88	24 307,88		0,00
4435	Sous Total compte 4435			24 307,88	24 307,88			24 307,88	24 307,88		0,00
44381	Aut serv organ pub - dépenses			23 708,76	23 708,76			23 708,76	23 708,76		0,00
4438	Sous Total compte 4438			23 708,76	23 708,76			23 708,76	23 708,76		0,00
443	Sous Total compte 443			48 016,64	48 016,64			48 016,64	48 016,64		0,00
44	Sous Total compte 44			148 016,64	148 016,64			148 016,64	148 016,64		0,00
46711	Autres comptes créditeurs			34 900,52	34 900,52			34 900,52	34 900,52		0,00
4671	Sous Total compte 4671			34 900,52	34 900,52			34 900,52	34 900,52		0,00
467	Sous Total compte 467			34 900,52	34 900,52			34 900,52	34 900,52		0,00
46	Sous Total compte 46			34 900,52	34 900,52			34 900,52	34 900,52		0,00



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

70100 - POLE METROPOLITAIN BSCPP

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 4			209 026,10	209 026,10			209 026,10	209 026,10		0,00
515	Compte au trésor	115 107,21		100 000,00	109 026,10			215 107,21	109 026,10	106 081,11	
51	Sous Total compte 51	115 107,21		100 000,00	109 026,10			215 107,21	109 026,10	106 081,11	
	Total classe 5	115 107,21		100 000,00	109 026,10			215 107,21	109 026,10	106 081,11	
611	Contrats prestations de services					11 413,85		11 413,85		11 413,85	
6188	Autres frais divers					13 387,48		13 387,48		13 387,48	
618	Sous Total compte 618					13 387,48		13 387,48		13 387,48	
61	Sous Total compte 61					24 801,33		24 801,33		24 801,33	
6218	Autre personnel extérieur au service					48 016,64		48 016,64		48 016,64	
621	Sous Total compte 621					48 016,64		48 016,64		48 016,64	
6256	Déplacts missions récep - missions					900,52		900,52		900,52	
6257	Déplacts missions récep - réceptions					1 307,61		1 307,61		1 307,61	
625	Sous Total compte 625					2 208,13		2 208,13		2 208,13	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

70100 - POLE METROPOLITAIN BSCPP

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
62	Sous Total compte 62					50 224,77		50 224,77		50 224,77	
6574	Subv fonct assoc et pers droit privé					34 000,00		34 000,00		34 000,00	
657	Sous Total compte 657					34 000,00		34 000,00		34 000,00	
65	Sous Total compte 65					34 000,00		34 000,00		34 000,00	
	Total classe 6					109 026,10		109 026,10		109 026,10	
74758	Participation - autres groupements						100 000,00		100 000,00		100 000,00
7475	Sous Total compte 7475						100 000,00		100 000,00		100 000,00
747	Sous Total compte 747						100 000,00		100 000,00		100 000,00
74	Sous Total compte 74						100 000,00		100 000,00		100 000,00
	Total classe 7						100 000,00		100 000,00		100 000,00
	Total général	115 122,71	115 122,71	356 306,20	365 332,30	109 026,10	100 000,00	580 455,01	580 455,01	215 122,71	215 122,71



Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2022

70100 - POLE METROPOLITAIN BSCPP

Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
N° Intitulé Nature des valeurs inactives	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

70100 - POLE METROPOLITAIN BSCPP

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

LEROY Eric (1013844097-0), Inspecteur divisionnaire FiP classe normale

A DDFiP DE L'AUBE, le 25/01/2023

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **POLE METROPOLITAIN BSCPP** pendant l'année **2022** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

KLEIN Viviane (1018405770-0), Inspecteur des Finances Publiques

A TROYES, le 26/01/2023

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le **06/04/2023** par l'organe délibérant.

MARTINELLI STEPHANE (smartinelli10-xt), Président

A TROYES, le 07/04/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**SYNDICAT dont la population est de 3500 habitants et plus - POLE
METROPOLITAIN BSCPP (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20008089300015

POSTE COMPTABLE : TROYES MUNICIPALE

M 14

**Compte administratif
voté par nature**

BUDGET : POLE METROPOLITAIN BSCPP (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	18
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	19
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	20

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	POLE METROPOLITAIN BSCPP POLE METROPOLITAIN BSCPP	CA 2022
-------------------	--	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0.00	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.00	
5	Encours de dette/population	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.00	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.00	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES	RECETTES
	Section de fonctionnement	A 109 026,10	G 100 000,00
	Section d'investissement	B 0,00	H 0,00

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 115 107,21 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)

=		=	
TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	109 026,10	= G+H+I+J 215 107,21

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 109 026,10	= G+I+K 215 107,21
	Section d'investissement	= B+D+F 0,00	= H+J+L 0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 109 026,10	= G+H+I+J+K+L 215 107,21

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES						A2
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	88 707,21	27 009,46	0,00	0,00	61 697,75
012	Charges de personnel, frais assimilés	84 400,00	48 016,64	0,00	0,00	36 383,36
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	42 000,00	34 000,00	0,00	0,00	8 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		215 107,21	109 026,10	0,00	0,00	106 081,11
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		215 107,21	109 026,10	0,00	0,00	106 081,11
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		215 107,21	109 026,10	0,00	0,00	106 081,11
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 115 107,21				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		(2) 0,00			

(1) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	27 009,46		27 009,46
012	Charges de personnel, frais assimilés	48 016,64		48 016,64
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	34 000,00		34 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		109 026,10	0,00	109 026,10
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		0,00	0,00	0,00
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	100 000,00		100 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		100 000,00	0,00	100 000,00
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				115 107,21

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	88 707,21	27 009,46	0,00	0,00	61 697,75
611	Contrats de prestations de services	61 550,00	11 413,85	0,00	0,00	50 136,15
6168	Autres primes d'assurance	1 100,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
6188	Autres frais divers	20 857,21	13 387,48	0,00	0,00	7 469,73
6256	Missions	2 000,00	900,52	0,00	0,00	1 099,48
6257	Réceptions	3 000,00	1 307,61	0,00	0,00	1 692,39
6261	Frais d'affranchissement	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	84 400,00	48 016,64	0,00	0,00	36 383,36
6218	Autre personnel extérieur	84 400,00	48 016,64	0,00	0,00	36 383,36
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	42 000,00	34 000,00	0,00	0,00	8 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	42 000,00	34 000,00	0,00	0,00	8 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		215 107,21	109 026,10	0,00	0,00	106 081,11
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		215 107,21	109 026,10	0,00	0,00	106 081,11
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		215 107,21	109 026,10	0,00	0,00	106 081,11
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
- (5) Dont 675 et 676.
- (6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participat° Autres groupements	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		115 107,21				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00	0,00
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00	0,00
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 0,00
Solde	V = IV – II (3) 0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant : .

La Secrétaire de Séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Margaux GRANDRUE', written in a cursive style.

Margaux GRANDRUE

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Stéphane MARTINELLI', written in a cursive style with a long, sweeping horizontal stroke.

Stéphane MARTINELLI